





Formation - Grandes cultures

# Gérer et sélectionner des variétés population de céréales pour s'adapter au réchauffement climatique

# **Le Lundi 15 Mai 2023**

Intervenants : Pierre Rivière- Collectif Mètis, Ingénieur agronome/docteur en génétique quantitative , spécialisé en sélection participative (Mètis) et Cyril Firmat, chercheur à l'INRAE UMR AGIR, sur l'usage de la diversité domestique et l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs

**Animation : Dylan Clair,** animateur technique grandes cultures bio au Biocivam 11 et **Yumi Biagini**, animatrice alimentation au Biocivam 11

## Inscription jusqu'au 5 mai \*:

- en ligne sur https://bit.ly/bio-aude
- par téléphone au 04 68 78 06 38

## <u>Objectifs:</u>

- Comprendre l'impact des changements climatiques sur les céréales à paille en contexte d'AB et identifier les pratiques de gestion et sélection des variétés pour s'adapter et en atténuer les effets
- Apprendre à gérer et sélectionner collectivement des variétés hétérogènes de céréales afin de les adapter au réchauffement climatique.

<u>Durée</u>: **7**h <u>Horaires</u>: de 9h00 à 17h00 <u>Lieu</u>: Puichéric (à confirmer) et Visite de Parcelles à Azille

\*Prévoir un délai de traitement supplémentaire en cas de prise en charge spécifique Taux de satisfaction (taux général 2022) = 97%

# **Programme**

- Apports théorique sur le changement climatique: conséquences sur la culture des céréales à paille, pistes de solutions pour s'y adapter (choix d'espèces, critères de sélection, itinéraires techniques, intérêt des variétés hétérogènes, impact de la sélection sur le rendement).
- Construction d'une organisation collective pour gérer et sélectionner des variétés hétérogènes de petit épeautre et autres céréales à pailles.
- Sélection au champs, sur une parcelle très diversifiée de petit épeautre au champ: Partage des observation, pratique de la sélection massale négative sur un critère visant à adapter la variété au réchauffement climatique en évitant le stress hydrique : la précocité.
- Construction d'un plan d'action collectif pour gérer et sélectionner des variétés de céréales à paille afin de s'adapter au réchauffement climatique

# Méthodes et moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.

Présentation orale avec support papier et paper board, échanges entre l'intervenant et les particpants, échanges d'expériences, visite de terrain.

Support de formation papier remis à chaque stagiaire.

En fin de formation, un temps sera consacré à la mesure de la satisfaction des stagiaires et à une auto-évaluation des acquis.

Une attestation et un support de formation seront remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

# Public visé

Agriculteurs et agricultrices dans une démarche agroécologique qui cultivent ou souhaitent cultiver des variétés hétérogènes de céréales et manifestent un souhait d'adapter leurs pratiques aux changements climatiques qu'ils observent sur leur territoire.

## **Tarifs**

Tarifs: 322€ (frais pédagogiques)

Prise en charge à 100% pour les exploitant·es agricoles sous réserve d'éligibilité au fond de formation VIVEA. Autres prises en charge possibles. Nous contacter pour plus d'information.

En situation de handicap?

N'hésitez pas à contacter la responsable de stage pour préparer votre accueil.

Repas tiré du sac

Action de formation dispensée par le Biocivam de l'Aude.

Responsable de stage : Justine Torrecilla, gestion administrative des formations du Biocivam 11 04 68 78 06 38 - info@bio-aude.com

Organisme de formation : Maison Paysanne de l'Aude, N°OF : 76 11 01 690 11

Action de formation dispensée par le Biocivam 11



Financeur: VIVEA





Maison Paysanne de l'Aude 1, avenue Salvador Allende, 11300 Limoux

Mel: maisonpaysanne@mp11.fr Organisme de formation : 76110169011

## Les conditions générales des formations

## Public

• Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation.

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation.

Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer.

- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (Maison Paysanne de l'Aude) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription) pour vérifier si leur participation est possible.
- Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

### Aspects pratiques

- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants avant le démarrage de la formation.
- Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

#### Coût des formations

- La majorité des formations sont financées par VIVEA (à hauteur de 3000 € par an et par personne) ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue ou sur demande.
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

## Chèque de caution

• Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

#### Attestation

• Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

#### Annulation

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

## Réclamation

• Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à la Maison Paysanne de l'Aude dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.